

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Budget 2021 : l'Assemblée nationale adopte le texte

**C'ÉTAIT** à la faveur d'une séance plénière dont les travaux ont été dirigés par le président de ladite institution parlementaire, Faustin Boukoubi. Les ressources et charges de l'État s'élèvent donc à 2 681,5 milliards de francs. Elles enregistrent une baisse de 365,6 milliards.

ONDOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon



Photo : DR

**Les députés ont adopté le projet de Loi de finances 2021 hier.**

L'ASSEMBLÉE nationale a tenu une séance plénière hier à son siège provisoire. C'est le président de l'institution, Faustin Boukoubi, qui en a dirigé les travaux. L'ordre du jour portait sur l'examen et l'adoption de plusieurs textes dont le projet de loi déterminant les ressources et les charges de l'État pour l'année 2021. Cette plénière intervient à la suite de l'audition, par la Commission des Finances, du Budget et de la Comptabilité publique, des ministres financiers (Économie et Budget), et des autres membres du gouvernement. Cela avant que les députés membres de ladite commission ne passent à l'examen du texte proprement dit. Un travail qui a été réparti entre plusieurs

Commissions ad hoc... On retiendra que les ressources et charges de l'État pour l'année 2021 s'élèvent à 2 681,5 milliards de francs, contre 3 047,1 milliards en 2019. Soit une baisse de 365,6 milliards. Soulignons que lors de l'audition des ministres financiers, les députés avaient exprimé plusieurs préoccupations. Entre autres, s'agissant de la partie liée aux ressources : les actifs et participations de l'État dans les sociétés privées ; la position du groupe Olam dans l'économie gabonaise ; etc. Et au plan des charges : l'indexation des pensions de retraite ; l'absence de la loi de règlement ; etc.

En adoptant le texte hier, Faustin

Boukoubi et les siens ont formulé quelques recommandations au gouvernement. Entre autres, par rapport aux ressources : la transmission au Parlement de la liste des entreprises bénéficiaires des exonérations et les montants y relatifs ; etc. Et en ce qui concerne les charges : la maîtrise de la masse salariale dont le niveau grève les finances publiques ; la présentation à l'Assemblée nationale du projet de la Transgabonaise ; l'amélioration des procédures de la dépense publique ; etc. Soulignons qu'après l'Assemblée nationale, le tour revient désormais au Sénat de se pencher sur ce texte.

## Hôtel de Ville : session extraordinaire du conseil municipal ce matin

ENA  
Libreville/Gabon

AUJOURD'HUI se tient un conseil municipal extraordinaire de la commune de Libreville. Intervenant un mois seulement après la tenue, en octobre dernier, d'une session destinée à examiner les comptes administratifs et de gestion l'institution municipale au titre des exercices 2018, cette nouvelle session portera sur "l'examen et l'adoption du budget additionnel" pour l'exercice 2020. Il s'agira donc de la recherche des appoints au budget primitif de cette année qui s'élève à la somme de près de 25 milliards de francs. Son vote avait fait l'objet d'une session le 5 juin 2020, qui

l'a examiné sur la base du plafonnement budgétaire arrêté par la tutelle (ministère de l'Intérieur). En prélude (et en guise de réunion préparatoire) aux travaux de ce jour qui se tiennent conformément à l'arrêté n° 000022/MI/PES/CAB-G, un conclave réunissant, avant-hier, autour du maire central par intérim, les maires adjoints, ceux des arrondissements ainsi que les présidents des groupes politiques siégeant au Conseil municipal (PDG, CLR, Union nationale, RV/SDV et RHM) a permis d'harmoniser l'ordre du jour de la session extraordinaire d'aujourd'hui. Laquelle a pour seul point l'examen et l'adoption du budget additionnel.



Photo : BANDOMAI/L'Union

**L'Hôtel de Ville de Libreville abrite une session extraordinaire ce matin.**

## Opération de sensibilisation contre la corruption : une campagne de trop ?

J.KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

LE ministre de la Promotion de la Bonne gouvernance et de la Lutte contre la corruption, Francis Nkea Ndzigue, a lancé, le 23 novembre dernier, une "campagne de sensibilisation aux mécanismes de lutte contre les détournements de fonds dans toutes les administrations publiques".

Au-delà des arguments, sans doute pertinents, qui sous-tendent cette opération, l'on est quand même, un tout petit peu, en droit de se demander si cette campagne n'est pas de trop. Tant on a le sentiment que la lutte contre la corruption, au niveau

du gouvernement, se résume presque exclusivement à des séminaires, ateliers et autres campagnes de sensibilisation contre ce fléau qui, malheureusement, gangrène plusieurs pans de notre société.

Si le pan pédagogique est tout aussi nécessaire et primordial pour combattre ce fléau, il reste que, au regard de la multitude des séminaires organisés depuis de nombreuses années dans notre pays, l'opinion publique attend, désormais, de l'équipe gouvernementale, des actes et des résultats concrets. Ce qui aurait le mérite de dissuader tous ceux qui seraient tentés d'emprunter la même voie. Car, c'est bien connu, "la peur du gendarme est le début

de la sagesse".

En réalité, d'aucuns ont l'impression que toutes les précédentes initiatives de sensibilisation et autres ateliers ont été vains, ils n'ont guère réussi à moraliser davantage les agents de l'État en charge de la gestion des deniers publics. Surtout que, lors de sa prise de fonction, Francis Nkea Ndzigue avait promis des résultats palpables et visibles, tout en dénonçant les agissements des corrompus tapis dans l'administration publique. Cette nouvelle opération a été lancée sur le même ton. Sera-t-elle plus efficace ?

En tout cas, Francis Nkea Ndzigue semble, plus que jamais, déterminé et convaincu de la



Photo : H.N.M./L'Union

**Francis Nkea Ndzigue remettant le « Guide pratique » à son collègue de la Santé, Guy-Patrick Obiang Ndong.**

pertinence de sa démarche. Vu qu'elle est assortie, cette fois-ci, de la distribution d'un "Guide pratique" censé permettre "aux

agents de mieux dénoncer la corruption au sein de l'administration publique".